



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 123796

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les préoccupations des artisans taxis concernant l'application de la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques. Cette réforme, qui a conduit à l'assouplissement des conditions d'exercice de l'activité d'exploitation des voitures de tourisme, permet à un nombre croissant de personnes d'effectuer le transport de personnes à titre onéreux. Le développement de ces nouvelles structures inquiète toutefois les artisans taxis, confrontés à une réglementation plus contraignante et qui craignent une concurrence déloyale. Aussi, elle souhaiterait connaître les initiatives que le Gouvernement pourrait engager pour rassurer cette profession face aux évolutions intervenues ces derniers mois.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Tabarot](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 123796

**Rubrique :** Taxis

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat et consommation

**Ministère attributaire :** Redressement productif

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 2011, page 12703

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)